



Pension alimentaire naissance

Par **Fanny 24**, le **04/01/2015** à **09:48**

Bonjour, j'aimerais avoir votre avis. Mon conjoint avec qui je suis en union libre depuis presque 6 ans. Nous avons un enfant de 19 mois et un autre en route pour le mois d'août. Il avait eu une première fille qui a 12 ans . A la séparation , ils n'étaient pas mariés , ils ont fixé de façon amiable le montant de la pension alimentaire a 150 euros. Cela fait 11 ans qu'ils sont séparés et le montant n'a jamais été changé . Je me demande si il ne devrait pas demande une baisse à l'arrivée de notre deuxième enfant. Il est artisan et il déclare entre 25000 et 30000 par an, qu'en pensez vous? Devons nous faire une demande amiable ? Et si on passe devant un juge avons nous des chances de diminuer ce montant? Merci de votre aide

Par **fabrice58**, le **04/01/2015** à **10:46**

La pension n'a jamais été revalorisée en 11 ans !

Votre compagnon a donc d'autant moins de chances de la voir baisser. 150 € par mois, c'est dérisoire.